



Flasher en suisse a vitesse élevée

Par **GIGI**, le **21/02/2012** à **10:53**

Bonjour,rnrnDonc voila ma petite histoire , je redescendais des Pays-Bas avec mes amis pour rentrer à Nice, via l'Allemagne, la Suisse et l'Italie.rnrnEn Suisse je me suis fai flasher, je ne me rappelle plus de la vitesse (entre 150 et 180 km/h) et aujourd'hui (6 mois après - août 2011) ma mère, propriétaire du véhicule, a reçu une convocation en main propre au commissariat de Menton (lieu de résidence). J'aurais des nouvelles de ce rdv demain mais je sais déjà que je suis convoqué moi même la semaine prochaine. Je cherche des renseignements sur ce que je risque.

Par **Tisuisse**, le **21/02/2012** à **13:00**

Bonjour,rnrnContrairement à la France, le titulaire du certificat d'immatriculation (carte grise) reste reponsable pénalement et civilement des infractions commises avec sa voiture. Donc, soit votre mère indique que c'est vous qui conduisiez et alors ce sera vous qui devrez payer l'amende, salée par ailleurs, soit c'est elle qui devra payer ladite amende. Là-bas, pas d'autre choix.rnrnPar contre, votre permis français ne sera pas affecté par une suspension (sauf interdiction de rouler en Suisse durant un certain temps) donc vous pourrez continuer à rouler en France et dans les autres pays (sauf la Suisse) et vous n'aurez pas de retrait de points.rnrnJe vous invites à lire l'échange de messages sur ce sujet :
http://www.experatoo.com/code-de-la-route/exces-vitesse-suisse_10094_1.htm